J'ignore, Monſieur, quel eſt le travail des Inſpecteurs Généraux; quoi qu'il en ſoit, je penſe comme vous, qu'il ſerait avantageux qu'il y eût un petit nombre de ces Inſpecteurs, attachés à une ou à pluſieurs branches de commerce qui fiſſent périodiquement des tournées dans nos Provinces, pour être en état de rendre un compte exacte de la poſition de chaque manufacture au Conſeil, & lui propoſer des moyens ſurs à employer pour augmenter la fabrication & encourager le bas ouvrier.

A l'égard *des viſites de ces Inſpecteurs Généraux chez l'Etranger, conjointement avec un ouvrier habile, pour examiner les plus petits détails, ſoit de la main-d'œuvre, ſoit de tout autre procédé relatif à nos recherches*, j'en trouverais le ſuccès peu aſſuré. En effet, qu'un Étranger s'introduiſe dans une de nos manufactures, pour en examiner ſcrupuleuſement les plus petits détails, nous jugerions facilement le motif de ſa curioſité, & le traitement le plus honnête que nous lui pourrions faire, ſerait de le prier de ſe retirer; mais une pareille viſite faite chez nos voiſins, où vous admettez *une liberté indéfinie*, pourrait aiſément devenir très fâcheuſe pour l'Inſpecteur viſitant & ſon Adjoint.

Ainſi, Monſieur, croyez-moi, ne leur laiſſons point courir de hazards de cette eſpece, puiſque nous pouvons nous procurer les connaiſſances néceſſaires à nos vues, ſoit en attirant des ouvriers étrangers chez nous, comme l'Étranger attire chez lui les nôtres, ſoit en conſultant nos Négocians qui, par leurs correſpondances, ſont exactement informés de ce qui ſe paſſe dans les Fabriques étrangeres. *Perſonne en général ne raiſonne avec autant de bon ſens & de juſteſſe qu'eux, par rapport aux affaires de leur commerce* (ſuivant votre citation du P. Lami); on pourrait donc s'en rapporter à leur déciſion ſur la cauſe du progrès de certaines branches du commerce étranger, & ſur les moyens à employer pour nous les procurer concurremment.

On ne peut rien ajouter à ce que vous dites, Monſieur, du choix à faire des Inſpecteurs généraux dans la claſſe des bons Négocians; (*a*) Ils pourraient rendre de grands ſervices à l'État, & feu M. le Couteulx lui en a rendus en cette qualité; ſes vertus, ſa fermeté dans les derniers inſtans de ſa vie & ſes dernieres réflexions, font ſon éloge; nous devons à tous égards nos regrets & nos larmes à la mémoire de ce citoyen reſpectable, quoiqu'il renaiſſe parmi nous dans les ſucceſſeurs de ſon nom.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(a) *Gaz. du 16 Juillet N. 59.*

COMPAGNIE DES INDES.

La Compagnie des Indes expoſera en vente à l'Orient le 13 *Octobre* 1766 *& jours ſuivans, au plus offrant & dernier enchériſſeur, en la maniere accoutumée, les marchandiſes apportées par les Vaiſſeaux le* Bertin, *le* Chameau, *le* Duc de Choiſeul, *la* Paix, *le* Duc de Praſlin, *le* Beaumont, *le* Vilevault *& l'*Adour, *venant de Bengale, la Chine & de l'Iſle de Bourbon, arrivés au Port de l'Orient les* 14 *Mars*, 3, 15, 16 *Juin*, 20, 27 *&* 30 *Juillet de la préſente année* 1766.

SÇAVOIR.

1620800 liv. café de Bourbon, 2,039, 084 liv. thé Bouy, 59348 liv. thé Camphou, 13700 liv. thé Pekao; 480 boites thé Pekao, 13778 l. thé Saotchaon, 8376 l. thé Saotchaon ſupérieur, 480 b^es. thé Saotchaon, 1851 liv. thé Saonchay, 74019 liv. thé verd Sonlo, 174632 liv. thé verd ſupérieur, 161913 liv. thé verd Thonkay, 20, 072 liv. thé verd Tonkay ſupérieur, 23, 224 liv. thé Hayſven, 16271 liv. thé Hayſven skine, 1820 liv. thé Impérial, 266137 liv. poivre, 91616 liv. bois rouge, 135, 946 liv. bois de ſapan, 234398 liv. cauris, 84417 liv. eſquine 1174 liv. borax, 794 liv. rhubarbe, 5855 liv. nacre, 8100 liv. gomme lacque en bois, 15375 l. d°. *idem* en maſſe, 7425 liv. d°. *idem* en poudre, 4500 liv. d°. *idem* en feuille, 51570 liv. ſoie tany, 33614 liv. ſoie écrue de Nankin, 40409 pieces garas blancs, 19, 687 pieces baffetas blancs, 34 pieces adatays, 343 pieces ſanas, 5435 pieces hamans, 120 pieces toile pour ſerviettes de 12 à la piece, 10380 pieces caſſes, 3149 pieces tanjebs divers, 3024 pieces Nenſouques, 2702 pieces malſemolles diverſes,

365 pieces ſerbatis, 3136 pieces terindannes & terindins divers, 1763 pieces terindannes poranchouques, 64 pieces ſtinquerques, 6831 pieces doreas divers, 2645 pieces broderies diverſes, 9 pieces jamdanis, 615 pieces baſins, 3225 pieces mouchoirs de Bengale de quinze à la piece, 3074 pieces dito *idem* de vingt à la piece, 8593 pieces d°. *idem*, de 10 à la piece, 146 pieces chilas, 702 pieces caladaris, 90 pieces écorces d'arbre, 64 pieces pinaſſes, 124 pieces nelis, 265 pieces chuquelas, 328 pieces ſirſacas, 444 pieces ſoucis, 176 pieces habaſſis, 183 pieces Kichorchaye, 480 pieces nankin jaune, 150 pieces lines, 59 pieces pequins unis, 46 pieces d°. rayés, 30 pieces d°. peints, 24 pieces gazes, 38 pieces gourgourans unis. 25 pieces patiſſoies unis, 25 pieces ſatins unis, 25 pieces ſatins rayés, 19 pieces ſatins brochés, 23 pieces damas unis, 32 pieces damas rayés, 49 pieces damas pour meuble, 29 pieces lampas, 1000 feuilles papier peint, 1272 cabarets vernis, 308 caiſſes porcelaine bleue & blanche, 245 caiſſes porcelaine de couleur, 2900 paquets de rottins, peſant enſemble 47497 livres.

La Compagnie des Indes attend de Pondicheri le Vaiſſeau le d'Argenſon, *s'il arrive à temps, elle vendra les marchandiſes de ſon chargement, avec celles ci-deſſus.*

Elle comprendra auſſi dans ſa vente là quantité de 350 milliers de café de Moka, qu'elle s'eſt procurée par la voie du Levant & qu'elle attend au Port de l'Orient.

Les Adjudicataires ne pourront avoir la livraiſon de leurs marchandiſes, qu'après qu'ils auront payé au Caiſſier de la Compagnie à l'Orient, le montant de leurs adjudications, en argent comptant, ou en lettres de change bien & duement acceptées de toute ſatisfaction.

Le payement comptant des marchandiſes eſt fixé au 20 Novembre prochain; le paiement à uſance au 20 Décembre ſuivant; & celui à 2 uſances au 20 Janvier auſſi prochain, pour les villes & places du Royaume, dénommées ci-deſſous, ſoit qu'il y ait jours de grace ou non.

Elle accordera dix pour cent d'eſcompte pour le paiement comptant de toutes les marchandiſes, neuf pour cent pour le paiement à uſance, & huit pour cent pour le payement à deux uſances.

Elle recevra en paiement de ſes Adjudicataires, des lettres de change dans les termes ci-deſſus, ſur les Villes ci-après ſeulement : ſçavoir, ſur Paris, Rouen, la Rochelle, Saint-Malo, Nantes, l'Orient, Bordeaux & Rennes.

Elle recevra auſſi pour comptant juſqu'au 20 Novembre, les lettres ſur Amſterdam, Londres & Hambourg, à ſoixante jours de date.

A l'égard de Lyon, les lettres en paiement de Saints, ſeront reçues pour le ſecond paiement, & jouiront de l'eſcompte de neuf pour cent.

Elle n'admettra en paiement aucunes lettres de change au-deſſous de mille liv.

A l'égard des Adjudicataires qui voudront payer le prix de leurs adjudications en lettres ſur l'Étranger, le change en ſera réglé au cours de Paris, & ſur le pied porté par le certificat atteſté par deux agens de change, qui aura été adreſſé à l'Orient, aux Syndics & Directeurs de la Compagnie, & par eux reçu l'ordinaire qui précédera le jour de la remiſe deſdites lettres entre les mains du Caiſſier de la Compagnie à l'Orient, ſi mieux n'aiment les Négocians convenir d'un change fixe lors de l'ouverture de la vente.

La Compagnie des Indes a ouvert ſa caiſſe générale à Paris, pour y recevoir les fonds en argent que Meſſieurs les Négocians y porteront ou y feront porter par leurs Correſpondans juſqu'au 30 Septembre incluſivement; deſquels fonds le ſieur de Mory ſon Caiſſier général, fournira ſon récépiſſé, dans lequel les intérêts à raiſon de cinq pour cent l'an, ſeront compris, à compter du jour de la recette, juſqu'au $\frac{10}{20}$ Novembre; & leſdits récépiſſés ſeront reçus à l'Orient pour le paiement comptant, ou ſeront rembourſés également en argent comptant à Paris, audit terme du 20 Novembre prochain, dans le cas qu'ils n'aient pas été employés.

La Compagnie continuera de recevoir les fonds qui lui ſeront apportés à Paris après le 30 Septembre, juſques & compris le 31 Octobre ſuivant, pour ſervir au paiement comptant de la vente, mais ſans en payer d'intérêt; elle déclare auſſi qu'elle n'innovera rien aux dépôts qui ont

eu lieu ci-devant entre les mains de ſes Correſpondans dans les Villes de Lyon, Rouen, Bordeaux & Montpellier. Les Négocians qui voudront y dépoſer des fonds en argent, en tout ou en partie, pour ſervir à payer la valeur des marchandiſes dont ils ſe rendront adjudicataires à la vente à l'Orient, s'adreſſeront:

A LYON, à MM. COUDERE, *pere & fils* & PASSAVANT.
A ROUEN, à M. FRANÇOIS TAILLET.
A BORDEAUX, à M. JARREAU.
A MONTPELLIER, à MM. LAURENT DECHAN & *Compagnie*.

Leſdits fonds d'avance ne ſeront reçus dans leſdites Villes que juſques & compris le 31 Octobre incluſivement, & ne produiront aucun intérêt. La Compagnie déclare qu'elle ne recevra point de dépôt dans d'autres Villes que dans les quatre dénommées ci-deſſus.

En rapportant par leſdits Négocians les reconnaiſſances qui leur auront été fournies des fonds par eux remis dans leſdits lieux, elles ſeront reçues à l'Orient juſques & compris le 20 Novembre, comme argent comptant, & jouiront de l'eſcompte de dix pour cent.

En cas que quelques Négocians ne ſe rendent pas Adjudicataires à la vente, les ſommes qu'ils auront dépoſées au Caiſſier & aux Correſpondans de la Compagnie, leur ſeront rendues à vue par leſdits Caiſſier & Correſpondans, en mêmes eſpeces que celles qu'ils auront dépoſées, en rapportant par leſdits Négocians les reconnaiſſances qui leur en auront été fournies, contenant le bordereau deſdites eſpeces, & après avoir été viſées par l'un des Syndics & Directeurs prépoſés à la vente, ſi mieux n'aime la Compagnie en faire le rembourſement à Paris, toujours dans les mêmes eſpeces; ce qui ſera opté à l'Orient par leſdits Syndics & Directeurs, en mettant leur *Viſa*.

Les Adjudicataires ſeront tenus de prendre, ſous dix jours au plus tard après la vente finie, la livraiſon des lots qui leur auront été adjugés; laquelle ne leur ſera néanmoins faite qu'après qu'ils auront payé le montant de leur adjudication, en argent ou en lettres de change de toute ſatisfaction, dans les termes & ſur les places ci-deſſus déſignées.

Après la livraiſon des marchandiſes aux Adjudicataires ou à leurs porteurs de pouvoir, leſdites marchandiſes reſteront aux riſques de ces derniers, s'ils les laiſſent dans les magaſins de la Compagnie.

Il n'y aura que les Adjudicataires qui compteront de leur adjudication, la Compagnie ne voulant reconnaître pour ſes débiteurs, que ceux à qui les lots auront été adjugés.

Les droits impoſés ſur toutes les marchandiſes de la préſente vente, tels qu'ils puiſſent être, ſeront payés par les Adjudicataires, à l'exception néanmoins de ceux ſur les marchandiſes blanches & toiles de coton, que la Compagnie acquittera, ſuivant l'art. III de l'Arrêt du Conſeil du 19 Juillet 1760.

Il ſera payé par les Adjudicataires un pour mille pour les pauvres, dont le provenu ſera diſtribué par la Compagnie à qui & ainſi qu'elle le jugera à propos.

CHANGES.

A. 1766.	*Lundi* 25	*Mardi* 26.	*Mer.* 27.
Amſterdam.	. . . .	55 ¾ 7 8e	. . . .
Londres. .	. . . .	32 3 16e.	. . . .
Hambourg.	. . . .	170 ¼ . .	. . . .
Madrid. .	. . . .	15 1 . .	. . . .
Cadix. . .	. . . .	15 . .	. . . .
Livourne. .	. . . .	95 ¾ . .	. . . .
Lyon Août.	. . . .	¼ Pe . .	. . . .

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 16 *Août* 1766.

Le Navire la *Marie*, de 50 tonneaux, Capitaine *Cheſneau*, Armateur M. Nicolas Viau, eſt en charge dans ce Port pour la Guinée. Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Proſpérité*, de 120 tonneaux, Capitaine *Adrian Jacob Thart*; les *Trois Jeunes Fon-*

taine de 160 tonneaux, Capitaine *Simon Pieter Waterman*, tous deux pour Amsterdam; la *Jeune Marguerite*, de 100 tonneaux, Capitaine *Gerbrand Pieter Bly*, pour Hambourg; la *Bonne Espérance*, de 130 tonneaux, Capitaine *Melles Rinkes*, pour Dort; & le S^t. *Ignace*, de 55 tonneaux, Capitaine *Clement Bilbao*, pour Cadix.

DU HAVRE, *le 21 Août 1766.*

Les Navires la *Ville de Strasbourg*, de 150 tonneaux, Capitaine le *Faucheur*, & l'*Espérance*, de 60 tonneaux, Capitaine *Constantin*, sont en charge dans ce Port tous deux pour la Martinique & la Guadaloupe; le premier partira du 5 au 10 de Septembre prochain; le second dans le courant du même mois. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandises, s'adresseront pour le premier, à PARIS, à MM. Papelier & Eberts, & au HAVRE à M. Louis Leclerc; & pour le second, au HAVRE à M. Sochon, rue Royale.

NAVIRE A VENDRE.

Le Navire la *Syrenne*, d'environ 160 tonneaux, Capitaine *Langlois*, sera vendu au Havre par derniere adjudication, le 12 Septembre prochain avec tous ses agrêts, & au même état qu'il est arrivé dernièrement du Port-au-Prince.

FINANCES.

Soixante-huitieme Loterie de l'Hôtel de Ville, tirée le 26 Août 1766.

NUMÉROS.	LOTS.
51....	...50000 ^H.
599....	...20000.
518....	...10000.
445....	...10000.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'A. & S.
Boscheron,	6^e.	B.	1
Reynal,	10^e.	A.	30
De Pigis,	11^e.	C.	30
Caron,	16^e.	A.	30
Clouet,	19^e.	F.	30
Billard,	32^e.	A.	1
Bardin,	36^e.	R.	30
Bonnet Pere,	38^e.	A.	1
Aliffan,	39^e.	B.	1
Nau,	41^e.	J.	2
De Fays,	42^e.	F.	2
De la Rue fils,	50^e.	A.	30
Molliere,	51^e.	P.	1

FAUTES *à corriger dans la lett. de M. de Morpas.*

Page 522, 1^ere. col. l. 15 *même en supprimant les réglemens*, lisez *en supprimant les réglemens*. Page 563, 1^ere. col. l. 12, & *toute la circospection*, ajoutez *convenable*.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août. 1766.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 2*
Ac. des Indes.	....	1305....	1305. 2 ½
Emp. de la Com.	....	....	....
Prom. à 5 p ○/○.	....	18. 2^m....	17 ½..
Prom. à 4 p ○/○.	....	....	36 ½..
Ac. des Fermes.	....	852 ½ 50..	850. 47 ½.
Amortissement.	....	....	....
2 s. p. l. du Dix.	....	....	16. 16 ½ 2m
3e. Loterie.	....	....	....
Annuités.	....	418....	418. 17..
Coup. d'An.	FESTE.	82....	82...
Emp. de 50 mil.	....	22....	....
Emp. de 30 mil.	....	26....	26...
Col. 1759.	....	28....	28...
Canada.	....	32 ½ 32 33 2m	32. ½ 33
4e. L. Epoques.	....	24 ½ 10e. 29	24 ½ 10e. 29
Nouette.	....	25 ½ 26. A 27 ½ J 28 ½	25 ½ 26 Av. 2
CONTRATS.			
Sur la Ville.	....	....	....
A 4 p ○/○.	....	....	....
Bretagne.	....	....	....
3 p ○/○ sur les Cui.	....	....	....

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 69.

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois de Juillet dans les Généralités de*

Lyon, depuis 17 liv. 10 ſols 4 den. juſqu'à 18 liv. 14 ſols ; *Metz*, depuis 14 liv. juſqu'à 20 liv. ; *Rouen*, depuis 16 liv. juſqu'à 25 liv.

PRIX *du quintal du Chanvre pend^t le mois de Juillet dernier dans les Généralités de*

Lyon ; fin, depuis 33 liv. juſqu'à 63 liv. 2 ſols 5 den. ; commun, depuis 21 liv. 9 ſols, juſqu'à 27 liv. ; *Metz*, fin, depuis 50 liv. juſqu'à 90 liv. ; commun, depuis 40 liv. juſqu'à 75 liv ; *Rouen* ; fin, depuis 48 liv. juſqu'à 100 liv. ; commun, depuis 32 liv. juſqu'à 60 liv.

PASSAGE DU SUND.

Du 5 au 9 Août 1766 il eſt paſſé par ce détroit 39 vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam, dont 22 pour la Mer Baltique en leſt avec du poiſſon & du ſel ; 14 pour Copenhague avec du fer & du bois, 1 pour Petersbourg avec du vin & à fret, 1 pour Narva en leſt ; 13 pour Amſterdam, dont 4 partis de Stockholm avec du fer, des poutres & du chanvre ; 3 de Dantzick avec du fer, du chanvre, des poutres, du froment & du verre ; 2 de Riga ; 1 de Norkoping ; 1 de Stetin ; 1 de Carelskroon ; & 1 de Roſtock avec une ſemblable cargaiſon ; 13 ſortis des Ports des Iſles Britanniques, ſçavoir, 6 de Londres, dont 3 pour la Mer Baltique ; 1 pour Copenhague ; 1 pour Dantzick & 1 pour Stetin en leſt & avec du vin, du bois & du poiſſon ; 4 de Liwerpool, dont 2 pour la Mer Baltique en leſt & avec du ſel ; & 2 pour Copenhague avec du fer & du bois ; 1 de Dublin pour Dantzick ; 1 de Whitby ; & 1 de Yarmouth pour la Mer Baltique, tous 3 en leſt ; 8 allants aux Ports des Iſles Britanniques ; ſçavoir, 4 pour Londres, dont 2 partis de Petersbourg avec du chanvre ; 1 de Stockholm & 1 de Dantzick avec du fer en barres ; 2 pour Dublin, dont 1 parti de Riga avec des poutres & 1 de Dantzick avec du fer ; 1 de Narva pour Whitby avec du lin ; & 1 de Pétersbourg pour Falmouth avec du chanvre.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit du 5 au 9, pour LA HOLLANDE, 39 vaiſſeaux d'exportation & 13 d'importation ; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 13 vaiſſeaux d'exportation & 8 d'importation.

Le 6 Août 1766 il eſt paſſé par le détroit du Sund, pour la France, le Navire du Capitaine *Swen Nielſon Starre*, parti de Stockholm pour Rouen avec du goudron ; le 7 les Navires des Capitaines *Albert Berend*, parti de Nantes avec du vin ; *Fredrik Laurens*, parti de Bordeaux pour Pétersbourg avec du vin & à fret ; *Hans Lars Hioring*, parti de Sainte Croix pour Copenhague avec du ſucre, du bois & du poiſſon ; *Teyt Jans*, parti de Riga pour Toulon avec des mâts ; le 8 les Capitaines *Velkert Jockes* & *Mathias Evert* partis de Bordeaux, l'un pour Lubeck, & l'autre pour Dantzick avec du vin & ſur leſt ; le 9 les Navires des Capitaines *Joh. Chriſt. Henk*, parti de Noirmoutiers ; *Jouie Ottes* parti du Havre de Grace tous deux pour la Mer Baltique avec du ſel & à fret.

DE BAYONNE, *le* 10 *Août* 1766.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville du 28 Juillet au 8 Août 1766 pour Cadix, 280 quintaux de cordages, 6 futailles 34 barils & 5 balles de différentes marchandiſes ; pour Setuval, 40 milliers de brai, 2 bariques & 40 barils de goudron ; pour Aviles, 7 milliers de brai, 1 baril de goudron & 13 ſacs de caſſonnade ; pour S. Ander, 1600 conques de bled d'inde & 28 tonneaux de leſt en pierre ; pour Saint Sébaſtien, 150 planches de pin & 62 balles de différentes marchandiſes ; pour Lubeck, 40 tonneaux de de vin & 80 tonneaux d'eau-de-vie ; pour Hambourg, 77 tonneaux de vin & d'eau-de-vie, & 130 balles de peaux d'agneau ; pour Quiberon, 5 quintaux de brai & réſine, 12 barils de goudron & 900 planches de pin ; pour Nantes, 30 quintaux de brai ſec, 60 barils de brai gras, 185 milliers de réſine, 650 planches de pin & 44 balles de laine ; pour Rouen 16 milliers de réſine, 30 barils d'eau-de-vie & 160 balles de réglisſe.

IMPORTATION.

Du 28 Juillet au 9 Août 1766, il eſt entré dans le Port de cette Ville 10 Navires français & 7 étrangers, ſçavoir, 2 venant de Bilbao avec un coffre, 8 tonneaux de leſt en ſable, 28 futailles 1 caiſſon, 1 baril de différentes marchandiſes ; 2 de Saint Jean de Luz à vuide & avec 10 tonneaux de leſt en pierre & en ſable ; 1 d'Aviles avec 100 cuirs en poil & 10 quintaux de fer ; 4 de Saint Sébaſtien avec 6 balles de de papier, 600 pierres à Taillandier, 8 ancres de fer, 18 quintaux de fer, 5 pipes de vin, 2 balles de poivre, 41 ſacs de cacao & 8 tonneaux de leſt en ſable ; 1 de la Perrotine & 1 des Sa-

bles d'Olonne avec 124 muids & 33 boiſſeaux de ſel ; 1 de Marſeille avec 49 bariques 2 ancres d'huile & 7 bariques de ſoufre ; 3 de Bordeaux avec 39 bariques 4 tierçons, 1 quart de ſucre, 16 tierçons 7 quarts de cacao & 90 tonneaux de leſt en ſable ; 1 de la Rochelle avec 137 ballots & 29 caiſſes de différentes marchandiſes ; & 1 du Havre de Grace avec 540 ſacs de froment, 351 ſacs de farine, 27 balles & 7 caiſſes de diverſes marchandiſes.

De Nantes, *le* 16 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 8 au 15 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 11 Navires français & 1 étranger, ſçavoir, le *Saint Domingue*, Armateurs *MM. Arnoux pere & fils*, Capitaine *Maillard* (*a*) venant du Cap avec 2 bariques 1 quart d'indigo, 48 balles 37 ballots de coton, 445 bariques 18 quarts de ſucre terré & tête, 64 bariques de ſucre brut, 9 boucauts 104 bariques 127 quarts de café, 140 cuirs ſecs en poil & 2 dents d'éléphant ; le *Singe*, Capitaine *Pierre Pruneau* ; le *Saint Jean*, Capitaine *Charles Gautreau*, venant de Bayonne avec de la réſine, du brai gras & du brai ſec, du goudron, de la laine, des traques d'avirons & des peaux de chiens de Mer ; l'*Angélique*, Capitaine *Jean Liſcouet* ; la *Sainte Famille*, Capitaine *Corentin Achevis*, venant de l'Orient avec de la porcelaine, du thé, du café, du bambou & des cannes ; la *Mouche*, Capitaine *Moriſſet*, venant de Rochefort avec du papier blanc & des étoffes de laine ; la *Marguerite*, Capitaine *Jacques Poeche*, venant de Douarnenez ; le *Saint Pere*, Capitaine *Daniel Chatelain*, venant de Pont-l'Abbé avec des ſardines & du poiſſon ſec ; la *Catherine*, Capitaine *Jean Baugrand*, venant de Boulogne avec des bouteilles & des flacons de verre ; la *Bonne Aventure*, Capitaine *Dominique de Watte* ; le *Gendarme*, Capitaine *Joſeph Cadou*, venant de Dunkerque avec du vin d'Eſpagne, du caſſaligna, de la calemande, du camelot, de la toile rayée, de la pluche, du fil à coudre, du lin, du fromage, du piment, des fuſils, des canons, des verres de rechange, des longues vues, des échelles, des inſtrumens de Mathématiques, des cylindres, de la mercerie & des marchandiſes prohibées pour la Guinée ; la *Marie Eléonore*, Capitaine *Olaus Blackman*, venant de la Rochelle ſur ſon leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires Français & 4 étrangers, ſçav. la *Julie*, Cap. *Collet*, allant au Port au Prince ; l'*Apollon*, Capitaine *Moſneron*, allant à Saint Domingue ; le *Courier de Galice*, Capitaine *François Coireau*, allant à Corck avec de la farine ; la *Curieuſe*, Capitaine *Georges Guenegaud* ; la *Bouſonne*, Capitaine *Joachim Calvé* allant à Dunkerque avec du coton, du ſucre brut & terré & du café ; la *Marie Perrine*, Capitaine *Jean Gulcher*, allant à Livourne avec de l'eau de-vie, de la toile & du froment ; le *S. Nicolas*, Capitaine *Nicolas de Bray*, allant à Rouen avec des ardoiſes ; la *Notre Dame de Mont Carmel*, Capitaine *Jacques Delcollado*, allant à Bilbao ; la *Charité*, Capitaine *Caſper Stomer*, allant à Bremen ; le *Frederick*, Capitaine *Johan Veudeler*, allant à Norkoping avec du fil, du galon, du ſucre terré, du cacao, de la toile, du coton, du café, du vin, de l'eau-de-vie & des feves ; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Pierre Trevenino*, allant à Saint Sébaſtien avec tuffeaux.

Du Havre, *le* 22 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 18 au 20 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 6 Navires français & étrangers, ſçavoir, l'*Anne*, Capitaine *John Nilſon* de Dannemarck venant de Chriſtiania, chargé de planches ; le *Change*, Capitaine *Jean Mernagh* de Dublin, venant de ce même endroit avec pluſieurs Paſſagers, 14 chevaux & 1 chien ; le *Robert & Sally*, Capitaine *Robert Broun* de Spiſich en Angleterre, venant de Cheſter chargé de charbon de terre & de 775 ſaumons de plomb ; la *Marie-Catherine*, Capitaine *Nicolas Augé* de Fécamp ; la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Huet* de Caen ; l'*Aimable Eléonore*, Capitaine *François Fraboulet* de Breſt venant tous trois de Marennes chargés de ſel.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port du 17 au 21 Août 1766, 6 Navires français & étrangers, ſçavoir l'*Etoile du Nord*, Capitaine *Vieillard* du Havre, allant au Cap chargé de bœuf, de beurre, de vin, de liqueurs, de farine, de tuiles, de balles, de ballots & caiſſes de diverſes marchandiſes de mercerie & de quincaillerie ; le *Jeune Reinier*, Capitaine *Claas Hendrick* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Claas Heer* ; & la *Ville du Havre*, Capitaine *Scaht*, allant le premier & le deuxiéme à Amſterdam, & le troiſieme à Hambourg, chargés de 280947 *liv.* de ſucre brut & terré, 68090 *liv.* de café, & 4560 *liv.* de cacao ; le *Catheart*, Capitaine *Gilkiſon*, allant en Angleterre ſur ſon leſt ; & la *Digue*, Capitaine *Leloup*, allant à Breſt avec du bois de conſtruction.

(*a*) *Ce Navire eſt parti le premier de Juillet dernier, & s'il n'eût pas rencontré des vents contraires aux attérages, il ſerait venu en 30 jours de traverſée.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 6 Septembre.

AGRICULTURE.

SUITE *de la Déclaration du Roi qui accorde des Encouragemens à ceux qui défrichent les Landes & Terres incultes.*

VI. LAdite exemption des Dixmes ne pourra avoir lieu plus longtemps que celle de la Taille, Vingtiémes & autres Impoſitions, enſorte qu'après l'expiration de 15 années, ou après celle du terme pendant lequel Nous aurions cru devoir proroger leſdites exemptions, Nous voulons & entendons que les terres nouvellement défrichées ſoient aſſujetties au payement tant deſdites Dixmes, que de la Taille & autres Impoſitions, ſuivant le taux & en la maniere qui ſera par Nous ordonnée.

VII. Les Propriétaires de ces terreins de même que de ceux à deſſécher, leurs Ceſſionnaires ou Fermiers ne ſeront tenus de payer aucuns droits d'inſinuation, Centiéme, ni demi-Centiéme denier pour les Baux par eux faits relativement à l'exploitation de ces terreins, quoiqu'ils ſoient pour un terme au-deſſus de neuf années juſqu'à 27 & même 29 ans.

VIII. N'entendons néanmoins rien innover aux diſpoſitions de l'Ordonnance du mois d'Août 1669, ni déroger aux Arrêts & Réglemens précédemment rendus ſur les défrichemens des montagnes, landes & bruyeres, places vaines & vagues, aux rives des bois & forêts, leſquels continueront d'être exécutés ſelon leur forme & teneur.

IX. Les Étrangers actuellement occupés auxdits défrichemens ou deſſéchemens, ou qui ſe rendront en France pour ſe livrer à ces travaux, ſoit qu'ils y ſoient employés comme Entrepreneurs, ſoit en qualité de Fermiers ou de ſimples Journaliers, ſeront réputés Regnicoles, & comme tels jouiront de tous les avantages dont jouiſſent nos propres Sujets. Voulons qu'ils puiſſent acquérir & diſpoſer de leurs biens tant par donation entre-vifs, que par teſtament, codicile & tous autres actes de derniere volonté en faveur de leurs enfans, parens & autres domiciliés en France, même à l'égard du mobilier ſeulement en faveur de leurs enfans, parens & autres domiciliés en Pays Étranger, en ſe conformant cependant aux Loix & Coutumes des lieux de leur domicile, ou à celles qui ſe trouveront régir les lieux où les biens immeubles ſeront ſitués, renonçant tant pour Nous que pour nos ſucceſſeurs, à tous droits d'aubaine, deshérence & à tous autres à Nous appartenans ſur la ſucceſſion des Étrangers qui decedent dans notre Royaume.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

Générales ſur les grains de la Normandie, de la Picardie, du Gatinois, & de la Brie, de la récolte d'Août 1766, *par M. Sarcey de Sutieres.*

NORMANDIE.

Dans une grande partie de la Normandie que j'ai viſitée, les bleds qu'on avait

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſemés en dernier, ont été entiérement verſés avant que le grain fût bien formé. Ces bleds produiront très-peu de farine, quelques-uns n'en auront pas, & en général ils n'en produiront que ſelon le dégré de leur maturité. Les bleds où les eaux ont ſéjourné le plus longtemps, & qui ont été infectés du limon de la terre, ou ceux que les herbes ont étouffés, ſeront très-mal ſains, ſe chauſoureront, germeront, & la farine occaſionnera des maladies dangereuſes.

Je parcourais la Normandie pendant les pluies & les orages de Juillet & d'Août; je remarquai que la moitié des bleds était preſque mûre lorſqu'ils furent renverſés par les pluies. Je penſe que ces bleds ſeront aſſez bons, pourvu qu'on les faſſe battre ſur le champ, ſur-tout ceux qui ont beaucoup d'herbes. Les grains de Mars ſont en général aſſez bons, ſur-tout ceux qui ſont venus dans les terres médiocres où ils ſont ordinairement brûlés dans les printemps & les étés ſecs & chauds. Les Laboureurs pourraient remédier à ce dernier inconvénient, en ſuivant ma méthode. Je vis dans le mois de Juillet, en Normandie, plus de 7 lieues labourées en planches bombées, depuis le bourg appellé la Bouille, juſqu'à Pontaudemer. Les bleds étaient hauts, forts & ſans herbes, mais ils étaient ſeulement penchés depuis Pontaudemer juſqu'à Bayeux; toutes les terres labourées en ſillons, & dont la ſemence avait été enterrée à la charrue, étaient remplies de mauvaiſes herbes, ſur-tout dans les rayes, comme de chaillié ou amourettes, plumars ou ivraye. Depuis Bayeux juſqu'à Caen, une partie des bleds était ſemée dans des terres de même nature, & d'autres dans des terreins labourés à plat. Ces bleds étaient verſés, d'autres étaient attachés au ſol & remplis d'herbes. Le long de la côte, ce qu'on appelle le Bocage, eſt labouré en planches bombées, mais non pas avec aſſez de régularité, auſſi y voit-on beaucoup d'herbes. Ces bleds étaient moins verſés que les autres, parce que chaque terre eſt entourrée d'un foſſé ou d'une levée bordée de bois, & dans l'intérieur des pieces de terres, il y a des pommiers qui ont garanti la plus grande partie de la récolte; les vents ont couché une grande partie des bleds dans les autres terres ou cantons.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. de Gaud de Morpas à M. de la Creſſonniere.

J'ai vu, Monſieur, dans le Journal de Mai dernier, le plan d'un ſemoir que j'ai imaginé en 1760, & dont j'ai fait la premiere épreuve en 1761, près de l'Abbaye de S^t. Acheul ſous Amiens: malgré la ſatisfaction que j'ai eu de ſon effet, je me ſuis apperçu que la corde qui eſt la cauſe ſeconde de ſon mouvement, pouvait en arrêter l'action; je m'étais déterminé à y faire quelques changemens, lorſque je fus obligé de partir pour l'Allemagne.

Vous avez dû vous appercevoir ainſi que moi, Monſieur, que la corde ſe lâche & ſe reſſerre ſuivant l'intempérie de l'air, & que ſon frottement continuel dans ſon point de réunion, devait s'uſer en peu de temps; ſi vous avez intention d'obvier à cet inconvénient, je vous conſeille de rapporter toute l'action du ſemoir à ſon moteur, c'eſt-à-dire, de faire paſſer dans l'eſſieu des roues aſſujetties à volonté, la roue à aubes, en ſubſtituant à l'eſcamelet de la charrue, un cadre de bois pour y contenir le ſemoir & une traverſe ſoutenue ſur des montans adaptés au cadre pour ſervir de point d'appui à l'age; j'ai tout lieu de croire que vous en aurez plus de ſatisfaction que de faire uſage de ce ſemoir dans l'état où il eſt actuellement.

Le changement que je trouve que vous avez fait en le mettant ſur le ſoc de la charrue, a pu le rendre trop peſant, & trop enterrer la ſemence; ayant prévu cet inconvénient, j'avais ſubſtitué aux deux manches qui ſont ſur l'eſcamelet, deux ſupports pour le ſoutenir au-deſſus de l'age; comme le tuyau d'où ſort la ſemence ſe trouvait en avant du ſoc, je formai mon premier ſillon à vuide, la charrue à ſon retour y dépoſait le grain qui ſe trouvait recouvert tout de ſuite par le ſecond ſillon, ainſi des autres.

Si vous avez beſoin, Monſieur, de plus amples éclairciſſemens par rapport au changement que je vous propoſe, je me ferai un vrai plaiſir de vous les donner.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet dans les GE'NE'RALITE'S *de*

RENNES.

LIEUX des Marchés	PRIX.		
	l.	ſ.	d
Auray.	25	1	9
Breſt.	32*		
Hennebon.	25	7	6
Lannion.	28	4	8
Morlaix.	23	18	4
Nantes.	20*	5	4
Pontivy.	27	17	5
Quimper.	25	4	
Redon.	24	12	
RENNES.	27	9	10
St. Brieux.	1	16	
St. Malo.	27	4	
Treguier.	28	10	
Vannes.	21	4	7
Vitré.	20	13	3

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	19	3
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	9	19	6
Foin le q.	1	15	5
Paille le q.	1	3	10

POITIERS.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d
Chatelleraut.	24		
Chatillon.	13	12	8
Confolens.	19	10	
Fontenay.	18		
Les Sables.	22	10	
Nyort.	13*	10	
POITIERS.	24*		
St. Maixent.	20	3	2
Thouars.	19	4	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	7	9
Pain la liv.			
Avoine le ſ.	6	16	8
Foin le quint.			
Paille le q.			

SOISSONS.

LIEUX des Marchés.	PRIX		
Château-T.	14	14	8
Chauny.	14	17	6
Clermont.	15	4	11
Coucy.	15	10	7
Creſpy.	16		
Fer-en-Tard.	15		
Guiſe.	15		
Ham.	15	2	
Hirſon.	18*	13	6
Lafere.	14	2	
Laon.	13	17	6
Marle.	11*	4	6
Noyon.	16	10	
Ribemont.	15		
Roſoy.	15	10	
SOISSONS.	15	15	
Vervins.	16	4	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	15	5	1
Pain la liv.		1	10
Avoine le ſ.	6		
Foin le quint.	1	11	7
Paille le q.	1	3	10

SUITE *de la réponſe de M. de la Borde aux objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.*

TERRE EN VIGNE.

Un journal de terres en vigne eſt évalué l'ouvrage de quatre hommes à bras. (a)

Frais de taille environ trois livres le journal ſans compter les autres impoſitions à raiſon du bien, ci . . . 3 ℔ ß

Pour tailler la vigne d'un journal faiſant la contenance de l'ouvrage de quatre hommes & ramaſſer les ſarments, ſalaire ou vin à 40 ß 2

D'autre part. . . . 3 ℔ ß

Pour pigner la vigne, quatre Ouvriers, pour ſalaire ou vin, 10 ß 2

Pour déchauſſer la vigne en Avril, quatre hommes à 10 ß pour ſalaire & vin 2

Pour chauſſer la vigne en Juin, quatre Ouvriers à 8 ß pour ſalaire chacun, & 2 pintes de vin plus que meſure de Paris à 1 ß la pinte, en tout 10 ß . . . 2

11

(a) *M. de la Borde avertit ſes adverſaires qu'il ne calcule que pour le ſeul pays de l'Armagnac.*

D'autre part, ...	11 ℔	ß
Frais pour la cueillette ou preſſurage, ordinairement à 10 ß par barique, & pour les 3 bariques par journal	1	10
Pour intérêts perdus du coût de trois futailles pour loger ce vin, juſqu'à ce qu'on en ait fait de l'eau-de-vie, leſq. futailles coutent 6 ℔ pieces & juſqu'à 8, ſuivant l'abondance, & ſervent enſuite pendant fort long-temps, ainſi intérêt de 18 ℔ perdu à 5 pour cent, ci		18
Pour l'entretien chaque année de ces trois bariques, pour rabatage aux nouvelles vendanges, cerceaux, bois, oziers ou main-d'œuvre, à 6 ß piece, ci .		18
Pour entretien d'une foule de comportes, ...		1
Pour intérêt d'un preſſoir coutant 200 ℔ tout monté & ferré pour chaque vignoble, juſqu'à 30 bariques de vin & paſſé, il faut en avoir deux, intérêt de ce capital à 5 pour cent, 10 ℔ pour chaque barique de vin à 3 ß 8 den. par barique, un journal faiſant 3 bariques, ci . . .		11
Dixme à payer ſur les 24 ℔ qu'il faut diſtraire des trois bariques de vin portées dans mon Mémoire à raiſon de 10 un, qui font pour l'éval. des 24 ℔, ci	2	4
TOTAL, ...	18	1

Voilà les frais auſſi d'un journal de terre planté en vigne montant à 18 ℔ 1 ß leſquels étant déduits de 24 ℔ porté dans mon Mémoire, il reſte pour le cultivateur 5 ℔ 19 ß pour chaque journal de vigne en ſuppoſant le revenu de 3 bariques de vin par chaque journal, il ne faut pas compter le marc des preſſurages, car on le jette le plus ſouvent ou il ſe donne, quelquefois on le vend dans les années de grêle pour faire de la boiſſon ; mais on en retire un prix très-médiocre.

Cette récolte vient toutes les années, & on trouve plus facilement le débouché du vin pour faire de l'eau-de-vie, que la défaite du bled. La récolte de cette denrée ne vient que de trois années une ; auſſi aujourd'hui on plante tous les terreins en vigne dans l'Armagnac. Voyons à préſent ce que rapporte un journal de terre en lin.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la continuation des obſervations ſur le Charanſon, & ſur ſon état au* 1^er^. *d'Août, par M. de Mozé.*

Je n'avais juſqu'à préſent oſé parler de l'œuf du charanſon ; ſon extrême petiteſſe, ſa moleſſe, la difficulté de le démêler d'avec les molecules farineuſes, en rendent l'examen très-difficile ; j'en ai cependant vu quelques-uns qui ſelon les apparences paraiſſaient nouvellement pondus, & je les découvris facilement en ouvrant les grains qui les contenaient ; j'en ai apperçu d'autres dans des Vaiſſeaux où j'avais enfermé des charanſons ſans aucun grain ; j'avais bien penſé que les femelles ſeraient obligées d'y pondre pour ſe délivrer de leurs œufs, quoiqu'elles n'euſſent point de grain où les placer, mais de cette maniere on n'en peut voir que quelques-uns, parce que le charanſon qui eſt toujours en mouvement en écraſe beaucoup en marchant deſſus. Ces œufs ſont très-limpides, quelquefois brillans comme du cryſtal ; lorſqu'on les voit au microſcope, il ne paraiſſent pas plus gros que les œufs ou chryſalides de fourmis paraiſſent à l'œil, & ils ſont alongés de même. Je ne vois point que le charanſon répande avec ſes œufs aucune liqueur qui puiſſe les rendre adhérens à quelqu'autre corps, ainſi leur moleſſe, leur ſechereſſe & la précaution que prend l'inſecte de préparer où les dépoſer, tout en un mot concourt à juſtifier mes idées au ſujet de ſa maniere de pondre ; elle ne reſte ſans doute longtemps immobile, le derriere poſé ſur l'ouverture qu'elle a faite au grain, que pour y injecter ſes œufs.

C'eſt avec les dents qu'elle porte au bout de ſon eſpece de trompe qu'elle perce le grain, elle y enfonce un peu ſa trompe, & fait enſuite aller & venir ſon corps autour de cette trompe, pour ſe faciliter le moyen de ſapper en-deſſous de l'ouverture, y pratiquer une petite caverne & y broyer un peu de farine pour ſervir de premiere

nourriture à ſon petit qui a mouvement très-peu de temps après qu'il eſt pondu ; je ne dis pas éclos, car je n'en ai jamais vu la coquille, & je ſoupçonnerais preſque qu'il prendrait mouvement ſans éclore comme la ponte ou production de la mouche qui gâte les viandes.

Les charanſons ſont deux heures au moins dans leurs accouplemens, ils s'accouplent pluſieurs fois, mangent dans les intervalles ; ils mangent même les grains où il y a des petits, & font pluſieurs pontes.

Je penſe que ce que j'ai remarqué dans les Vaiſſeaux où je tiens ces inſectes & tout ce qu'on y peut obſerver encore, auſſi bien que dans les greniers, ne fera qu'une partie de leur hiſtoire ; il y a une autre partie très-intéreſſante à découvrir, ſçavoir, ce qu'ils font dans les champs. Je ne doute point que ce ne ſoit pour chercher les bleds en épis qu'une partie des charanſons quitte les greniers ; la moitié au moins de ceux ſur leſquels j'ai fait mes expériences, avaient été pris ſur les murailles des appartemens ſitués au-deſſous des greniers où il en reſtait beaucoup. Pourquoi ces inſectes qui mangent conſidérablement & qui ſont prêts à multiplier, quittent-ils un lieu où rien ne leur manque, ſi ce n'eſt pour chercher mieux ?

Ils ont toujours paru aimer particuliérement le grain en épi, même à demi formé ; ils s'en ſont nourris & ont percé balle & grin de la façon dont ils le font pour pondre.

A quoi je crois devoir ajouter que c'eſt dans les champs, & non dans des greniers qu'ont été crées les premiers charanſons, & qu'ils y ont ſubſiſté pendant longtemps.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

CONVENTION

Entre le Roi de Pruſſe & l'Electeur de Saxe.

» COmme les Cours de Berlin & de Dreſ-
» de ont trouvé bon, en vertu de l'article
» VI du Traité de paix de Hubertzbourg,
» d'ouvrir, à Halle ſur la Sala, des confé-
» rences pour établir une bonne intelli-
» gence réciproque relativement au com-
» merce, les ſouſſignés Commiſſaires Plé-
» nipotentiaires deſdites Cours, après l'é-
» change de leurs pleins pouvoirs, ſont
» convenus des trois articles ſuivans.

» 1°. Dans tous les endroits où ſe tien-
» nent les foires, on obſervera les régle-
» mens & arrangemens qui y ſubſiſtent
» actuellement, ſans exception de perſon-
» ne ou prohibition d'aucune eſpèce de
» marchandiſes, à la réſerve de celles dont
» l'entrée à la foire de Francfort-ſur-l'O-
» der eſt abſolument défendue, & dont le
» débit eſt même interdit aux Sujets de
» Sa Majeſté Pruſſienne, ſçavoir, les ve-
» lours étrangers, la pluche, le ſyrop, le
» tabac, ſoit à fumer, ſoit en poudre, &c.
» ſortes de marchandiſes qui ne peuvent
» être introduites à Francfort, quoique la
» Saxe juge convenable que rien ne ſoit
» excepté de l'octroi de liberté de foire.
» Au ſurplus, les Sujets des parties con-
» tractantes ſeront en droit, ſelon l'équité
» & l'égalité réciproques, de trafiquer avec
» les Marchands étrangers : il n'y aura
» déſormais entr'eux & ceux-ci aucune dif-
» férence pour le temps pendant lequel
» il leur ſera permis d'expoſer leurs mar-
» chandiſes en vente ; ils pourront s'en dé-
» faire dans les foires de telle maniere
» qu'ils le jugeront à propos, y introduire
» les effets non prohibés dont on ſe ſert
» communément dans le Pays, & les dé-
» biter, tant en gros qu'en détail, aux
» Etrangers & Habitans, comme marchan-
» diſes permiſes ; mais à l'égard de celles
» qui ſont défendues, elles ne pourront
» être vendues par pieces. Toutes les au-
» tres ſeront réputées marchandiſes auto-
» riſées & admiſſibles aux foires, pour y
» être négociées pendant la durée deſdites
» foires.

» 2°. Quant aux impôts & droits de
» Douane ; la Saxe a volontairement dé-
» claré qu'afin de donner plus d'étendue
» au commerce avec les Peuples voiſins,
» elle voulait que pendant tout le temps
» ſtipulé par la convention, les Sujets Pruſ-
» ſiens ne fuſſent aſſujettis, ainſi que les
» Marchands étrangers, qu'à l'acquitem^t
» des impôts les moins conſidérables. En
» conſéquence, elle promet de produire
» une liſte fidele des réglemens actuelle-
» ment ſuivis aux foires de Leïpſick & de
» Naumbourg, contenant un détail d'im-

» pôts onéreux perçus juſqu'à préſent & » de mauvaiſes coutumes de Douane. De » ſon côté, le Roi de Pruſſe s'engage à la » même choſe, à la réſerve ſeulement de » régler, ſelon ſa propre convenance, les » droits ordinaires qui ſont en uſage à la » foire de Francfort, en les mettant ſur » le pied de ceux de Leïpſick, ſans rien » exiger de plus, ou en établiſſant une dif- » férence entre les Saxons & les autres » étrangers. De plus, la Pruſſe s'oblige de » communiquer à la Saxe une liſte réci- » proque & exacte de tous les arrangemens » actuels concernant la foire de Francfort- » ſur-l'Oder & des droits qu'on a coutume » d'y percevoir.

» 3°. La préſente convention, approu- » vée par les deux Cours contractantes, » aura lieu pendant cinq années, à com- » mencer du 18 Juin 1766. En foi de quoi, » les Commiſſaires reſpectifs ont muni de » leur propre ſeing & du cachet de leurs » Armes ladite convention (*Signé*) Ursi- » nus, Roze, Hainz & Just.

De Dantzick.

Le commerce maritime d'exportation de cette Ville eſt dans un état de langueur où il n'a jamais été depuis un grand nombre d'années. Pluſieurs Négocians ont fait des amas conſidérables de bois de conſtruction pour l'Étranger; mais ces bois ſont reſtés à leur charge à cauſe de la petite quantité qu'on en a demandée. Ce défaut de débit a occaſionné pluſieurs banqueroutes conſidérables; une entre autres qui eſt évidemment frauduleuſe. Cette derniere a donné lieu à des lettres requiſitoriales que le Magiſtrat de Dantzick a envoyées dans les États de S. M. Pruſſienne, & par leſquelles il reclame le banqueroutier qui s'y eſt réfugié. Si l'on parvient à découvrir le lieu de ſa retraite, on ſe flatte qu'il ſera rendu à ſes Juges qui ſe propoſent de faire ſur lui un châtiment exemplaire.

ESSAI

Sur les influences du commerce de luxe & ſur celui de néceſſité, par M. Auffray, Ancien Fabricant de Paris.

Chez une Nation plongée dans la moleſſe & dans le luxe, dire que le luxe n'eſt pas un objet de plus grand produit, ſurtout dans un grand Empire, c'eſt à coup ſûr indiſpoſer une multitude de partiſans aveuglés de cette éblouiſſante chimere. Lorſque le cœur eſt ſéduit, la raiſon ſuccombe aiſément ſous le poids des chaînes qu'il lui impoſe : préconiſer le luxe, c'eſt juſtifier ſes torts, & l'amour propre eſt bien ingénieux en pareille occaſion.

Dans tous les temps, dans tous les Pays, les ſages bien différens de cette foule de Philoſophes modernes auſſi ſuperficiels que corrompus, en écartant les preſtiges qui entraînent le vulgaire, ont toujours regardé le luxe & ſes produits ſi vantés, comme un fleau que la divinité envoie aux Nations qu'elle veut détruire.

Dans les grands États comme dans les autres, ſi le luxe pouvait être utile, ce ne pourrait être que lorſqu'il eſt deſtiné ſeulement pour l'exportation; mais lorſque ſon produit devient objet de conſommation, même pour la main induſtrieuſe, il eſt indiſpenſablement funeſte par-tout. La Nation la plus riche eſt celle qui fait le plus d'uſage des productions de ſon ſol, la Nation la plus occupée des matieres de luxe eſt celle qui en conſomme le plus, & celle qui emploie le plus de matieres étrangeres, conſéquemment la plus indigente : tout ce qu'elle conſomme en ce genre eſt en pure perte, & cette conſommation étant immenſe, l'excédent exporté ne ſaurait jamais la dédommager.

Une Nation aſſez ſage, aſſez retenue pour ne s'occuper des objets de luxe que pour l'exportation, acquérrait ſans contredit de très-grandes richeſſes; cepend^t. il faudrait prouver, que pour débiter le produit des matieres de luxe, il ne faut pas abſolum^t. ſoi-même forcer de luxe, pour tenter l'acheteur. Un commerce qui ne dépend que du caprice, de la fantaiſie, & dans lequel on n'a de ſuccès qu'en proportion des efforts que l'on fait pour faire naître le goût d'imitation, ne ſe conduit pas comme le commerce de néceſſité, dont la marche eſt connue & les produits ſûrs. Le commerce de luxe eſt bien différent, il ne préſente que des opérations vagues, & néceſſite des avances immenſes, dont la rentrée eſt toujours incertaine.

On peut obſerver que ce n'eſt pas ſous ce point de vue que le commerce de luxe a été conſidéré juſqu'à préſent. Il occupe

beaucoup de bras, dit-on, & ſans autre examen on prononce qu'il eſt utile & bienfaiſant, ſeulement pour les grands empires: diſtinction frivole, ſans doute, puiſqu'il eſt vrai de dire qu'il eſt nuiſible ou bienfaiſant, indiſtinctement, ſuivant l'uſage que l'on en fait, ou pour parler plus exactement, qu'il eſt décidément & généralement ruineux.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES.

A. 1766.	*Lundi* 1er.	*Mardi* 2.	*Mer.* 3.
Amſterdam.	55 7 8e.56	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 1 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15. 14 l. 19	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	⅛ pe . .	. . . .	. . . .

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette, au ſujet d'une nouvelle manufacture de papier à Monbron dans l'Angoumois.

Perſonne n'ignore que l'Angoumois n'ait été renommé il y a 80 ans, pour la beauté & la bonté de ſon papier, recherché pour lors par toute l'Europe; les Hollandais ayant ſçu attirer les ouvriers d'un Art ſi précieux, firent perdre inſenſiblement l'avantage qu'avait l'Angoumois ſur cette branche de commerce; ce qui réduiſit au quart au plus le nombre de cuves qu'on voyait autrefois dans cette Province. Une Compagnie formée de perſonnes de condition & de Notables de la Ville d'Angoulême & de Bordeaux, plus occupées du bien public que de ſes intérêts perſonnels, forma le projet, il y a quatre ans, de faire rentrer dans cette Province un bien que nos voiſins lui avaient enlevé, & même d'imiter le papier de Hollande, tant par la beauté que par la couleur azurée, quoique ce dernier avantage ne ſoit qu'une adreſſe des Hollandais pour cacher l'œil terne qu'avait leur papier à cauſe des eaux ſaumatres dont ils ſont forcés de ſe ſervir. Le papier de la nouvelle manufacture à cylindres de Monbron près d'Angoulême, a de plus l'avantage de ne ſe point couper lorſqu'il eſt plié. Il y a 18 mois qu'on y a commencé à fabriquer du papier, mais on n'a point voulu inſtruire le public de la réuſſite de ces nouvelles machines, avant que d'avoir mis ſous les yeux de l'Académie Royale des ſciences le fruit des ſoins, des peines & de la dépenſe de l'Aſſociation. C'eſt ce que vient de faire un des Aſſociés; il joint ici la copie du Jugement que MM. Tillet & de la Lande nommés Commiſſaires par l'Académie, ont prononcé. Le premier a vu ſur les lieux fabriquer les premiers eſſais de ce papier, lorſque la Cour l'envoya dans l'Angoumois avec M. Duhamel, pour trouver le moyen d'exterminer l'inſecte deſtructif qui dévorait nos moiſſons; & M. de la Lande, qui connait ſi bien l'art du Papetier dont il a donné tous les détails, n'a pu ſe tromper en examinant les échantillons qu'on lui a mis ſous les yeux.

Les Aſſociés de cette manufacture ſe flattent qu'un témoignage auſſi avantageux, préviendra le public en faveur d'une entrepriſe qui ne peut manquer d'atteindre à la plus grande perfection par les ſoins & les efforts des Entrepreneurs, & par les encouragemens qu'ils ont lieu d'attendre du Miniſtere.

Extrait des regiſtres de l'Académie royale des Sciences, du 30 *Juillet* 1766.

Nous avons examiné par ordre de l'Académie, des eſſais de papiers nouvellement faits à Monbron près Angoulême, ils nous ont paru beaux, bien fabriqués & d'une bonne pâte; les impreſſions de la verjure y ſont légeres & uniformes; on n'y voit preſque pas de bros, de pieds de chêvre, de taches de fer ou de colle, de nuages, de bouteilles, défauts ſi ordinaires dans les mauvaiſes fabriques. Nous pouvons dire que ce papier eſt auſſi beau que le ſuperfin d'Auvergne & de Vivarets, & pour qu'on en puiſſe faire la comparaiſon, nous mettons ſous les yeux de l'Académie un échantillon de Mathieu Joannot à Annonay, dont on ne peut s'empêcher de reconnaître la beauté. On voit par ces différens échantillons qu'il eſt auſſi rare que difficile de parvenir à ce dégré de per-

fection, & que ces tentatives méritent certainement l'encouragement & l'approbation de l'Acad^e. *Signé* TILLET & DELALANDE.

Je certifie l'extrait ci-deſſus conforme à ſon original & au jugement de l'Académie. A Paris le 31 Août 1766, *Signé* GRANDJEAN DE FOUCHY, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences.

Les perſonnes qui voudront ſe procurer du papier de cette dite manufacture, auront la bonté de s'adreſſer au ſieur Authier, Garde-Magazin de cette manufacture, fauxbourg S^t. Cibard, à Angoulême.

COURS *de langue Anglaiſe.*

Le ſieur Berry, Anglais de Nation, Auteur de la Grammaire générale Anglaiſe, donne avis, que pour la commodité des Négocians & autres perſonnes qui ſont occupées dans le courant de la journée, il commencera un cours de langue Anglaiſe le premier d'Octobre prochain, lequel cours durera ſix mois, & ſera ouvert trois fois la ſemaine & partagé en deux claſſes, la premiere depuis 7 heures du matin juſqu'à 9, & la ſeconde depuis 7 h. du ſoir juſqu'à 9.

Le S^r. Berry demeure dans la maiſon de MM. Dufay, &c. Négocians, rue & place du Chevalier du Guet: il donne des leçons en Ville à toutes les autres heures de la journée. Il traduit toutes ſortes d'écritures en Français ou en Anglais pour MM. les Banquiers & Négocians, &c.

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au cours qu'il vient d'indiquer, ſont priées de ſe faire inſcrire & de s'abonner chez lui avant le premier Octobre.

Ceux qui auront fait le cours précédent, pourront aſſiſter au nouveau pour la moitié du prix.

FINANCES.

CHARGE A VENDRE.

CHarge de Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, dont les gages & émolumens montent annuellement à environ 5000 ℔. On donnera toutes les facilités qu'on ſouhaitera pour le payement. Il faut s'adreſſer à Lyon, à MM. Baroud & Champalle, Notaires, rue S^t. Dominique.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.
Reynal,	10^e.	B.	6
De Pigis,	11^e.	C.	6
StreekCaſtelle,	12^e.	E.	6
Caron,	16^e.	C.	6
Clouet,	19^e.	F.	6
De la Rue,	22^e.	G.	6
Amyot,	23^e.	A.	6
Pencheim,	25^e.	C.	6
Le Noir,	45^e.	P.	6
De la Rue fils,	50^e.	A.	6
Radix de Chev.	53^e.	A.	6

NOTA.

L'on a oublié de changer les jours & les dates des précédens Effets publics, mais les cours ſont bons.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1766.	*Lundi* 1^er.	*Mardi* 2.	*Mercredi* 3
Ac. des Indes.	1300	1300	1300
Emp. de la Com.		421	421
Prom. à 5 p ○/○.			
Prom. à 4 p ○/○.	36		
Ac. des Fermes.	847 ½ 50.	852 ½	852 ½ 55.
Amortiſſement.	17. 2^m		
2ſ. p. l. du Dix.	16 ½	16	16
3^e. Loterie.		23 ½	23 ½
Annuités.	414	414	414
Coup. d'An.	82	82	82
Emp. de 50 mil.	23 ½	23 ½	23 ½ 4^m 22 ½
Emp. de 30 mil.		26	26 26 ½ 26.
Col. 1759.			
Canada.	33. 33 ½ 5^m	33. 32 ½.	32 ½ 5^m 32
4^e. L. Epoques.	24	24. 10^e. 29	24 10^e. 25. 2
Nouette.	25 ½ 25 Av. 27	25 Av. 27	25 Av. 27
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○.			
Bretagne.			
3 p ○/○ ſur les Cui.	49 ½		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 71.

RIX *du quintal de Lin pendant le mois de Juillet* 1766 *dans les Généralités de*

Hainault; fin, depuis 91 liv. juſqu'à 375 l. mmun, depuis 60 livres juſqu'à 100 livres; *miens*; fin, depuis 36 liv. juſqu'à 500 livres; mmun, depuis 16 juſqu'à 125 liv. *Rouſſillon*; n, depuis 60 liv. juſqu'à 60 liv. 19 ſols 1 den. mmun, depuis 30 liv. juſqu'à 48 liv. 15 ſols deniers.

RIX *du quintal de Laine pendant le mois de Juillet* 1766 *dans les Généralités de*

Hainault; filée, depuis 117 liv. juſqu'à 325 v. brute, depuis 82 l. 10 ſols juſqu'à 125 liv. *miens*; filée, depuis 150 juſqu'à 348 liv. brute, puis 75 liv. juſqu'à 164 liv. 2 ſols. *Rouſſillon*; filée, 182 liv. 17 ſols 2 den. brute, depuis liv. 8 ſols 8 den. juſqu'à 109 livres 14 ſols deniers.

PASSAGE DU SUND.

Du 9 au 16 Août 1766, il eſt paſſé par ce étroit 2 Navires ſortis d'Amſterdam pour la er Baltique ſur leſt & avec du ſel & des ha-engs; 3 allants à Amſterdam, ſçavoir 1 parti Geſle avec du fer, 1 de Riga & 1 de Pé-rsboug avec des ſemences & du chanvre; 5 rtis des Iſles Britanniques, ſçavoir 1 ſorti de ewcaſtle, 2 de Londres, 1 de Dublin pour la er Baltique en leſt & avec du ſel & des ha-engs, 1 parti de Liwerpool pour Riga en leſt; allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir, 2 par-s de Narva, 1 de Riga & 1 de Pétersbourg our Londres avec du lin, du fer, du chanvre; partis de Riga & 1 de Pillau pour Dublin vec des poutres; 2 partis de Pétersbourg, dont allant à Falmouth & l'autre à Plymouth avec u chanvre.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit du au 16 Août, pour LA HOLLANDE, 2 Vaiſ-eaux d'exportation & 3 d'importation; pour s ISLES BRITANNIQUES, 5 Vaiſſeaux d'ex-ortation & 9 d'importation.

Le 12 Août 1766 il eſt paſſé par le détroit, our la France, les Navires des Capitaines *Daniel Berg* parti de Wybourg pour Bordeaux vec des planches; *Jan Feiſes Bakker* parti e Riga pour Grandville avec des mâts; le 4 les Navires des Capitaines *Leonard Kruſe* arti de Cette pour Lubeck avec du vin; *An-ony Schier* parti de Dantzick pour l'Orient avec es planches.

DE MARSEILLE, *le* 25 *Août* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 18 au 24 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 35 bâtimens français & 17 étrangers. Parmi les premiers deux venaient des Colonies, ſçavoir l'*Union*, Capitaine *Ant. Patot* de Marſeille, parti du Cap; & le *Guillaume*, Capit. *Sebaſtien Damiel* de Marſeille, parti de la Martinique, tous deux chargés de ſucre, de café, d'indigo, de cacao & de coton. Les autres Navires venaient de Gothembourg, de Smyrne, d'Athenes, d'Alger, des Iſles Saint Pierre, de Sainte Maxime, de Caſtellamare, de Cartagene, de Tortoſe, d'Alicante, de Saint Nazaire, de Naples, de Corvo, de Ponteve, de Laprie, de Luan, de Livourne, de Genes, d'Oneille, de Narbonne, d'Antibes, de Saint Tropès, d'Agde, de Frejus, d'Arles, de Nice, d'Aiguemortes, de Cette, de Toulon, chargés en plus grande partie de bled & d'huile.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 65 bâtimens fran. & 17 étran. allant à Toulon, à Arles, à Cette, à Menton, à Agde, à Hyeres, à Frejus, à Narbonne, à Nice, à Saint Tropès, à Antibes, à Bormes, à Luan, à Monaco, à Genes, en Corſe, à Cagliari, à Bandol, à Livourne, à Naples, à Salerne, en Sicile, à Barcelonne, à Malaga, à Alicante, à Tunis, en Morée, à Salonique, en Chypre, à Smyrne & à l'Orient, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes comme ſoufre, alun, huile, amandes & autres merceries, quincailleries & drogueries.

DU HAVRE, *le* 1^er^. *Août* 1766.

IMPORTATION.

Dans les ſix premiers mois de cette année 1766, il a été auſſi importé de la Méditerranée & des Côtes d'Eſpagne, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir DE CADIX 226 futailles, 1 Dame Jeanne de vin; 27 barils d'olives; 43 barils de cochenille; 314 ſurons d'indigo; 51 balles de laine; 2 balles de coton; 1491 cuirs en poil; 20 ballots de jalap; 10 pierres à filtrer; 105 barils de raiſins; 2 ſacs de cacao; 12 bottes d'huile; 1 boëte de vanille; 500 billes de bois de Campêche; 1 paquet de chocolat; 1 caiſſe de caſcarille; 1 ballot de peaux de rouſſette; 1 caiſſe de baume du Pérou;

D'ALICANTE 925 bariques de ſoude; 46 bariques d'amandes; 6 demi-pipes 4 barils de vin; 6 caiſſes d'oranges; DE PORT MAURICE, 507 pieces, 101 demi-pieces, 20 barils d'huile d'olive; 510 caiſſes de citrons; DE CETTE 225 futailles 21 caiſſes de vin; 2 caiſſes de miel; 7 bariq. 6 caiſſ. 7 barils d'huile; 6 bariq. de tartre; 7 bar. 9 ballots 2 pan. de verdet; 4 ball. de tournefol; 2 barils de cryſtal de tartre; 1 baril de tarras; 15 paniers d'antimoine; 3 bariques 3 caiſſes de proviſions; 1 grenier de liege; DE MARSEILLE, 2049 caiſſes, 21400 demi-caiſſes 1076 tiers de caiſſes, 211 tambours de ſavon; 71 demi-pieces 90 barils d'huile; 90 bariques 19 barils 33 balles d'amandes; 3 caiſſes de ſyrop; 1047 caiſſes, 135 balles, 55 barils de fruits verts & ſecs; 124 bariques, 164 caiſſes, 10 quarts de ſoufre; 175 ſacs, 20 barils d'alun; 132 couffes 16 barils de riz; 12 balles de noiſettes; 66 caiſſes de ſuc de regliſſe; 2 fardes 91 caiſſes de manne; 86 ſacs, 139 balles de galles; 6 balles de ſafranum; 1 barique, 1 caiſſe de verdet; 3 paniers, 46 barils, 65 caiſſes 30 bariques, 11 dames jeannes de vin; 79 balles de laine; 1368 balles de coton; 522 balles de ſumac; 55 blocs, 5 caiſſes de marbre; 7 caiſſes 34 bariques de gomme; 54 colis 2 bariques de drogueries; 384 ballots, 5 barils, 75 boëtes de cafe; 12 caiſſes de livres; 124 caiſſes de pierres à faux; 393 cuirs; 73 jarres; 16 caiſſes de liqueurs; 3 ſurons d'indigo; 12 balles de roſeaux; 40 colis, 37 caiſſes, 7 barils de proviſions; 4 caiſſes d'eau de fleur d'orange; 2 barils de ſtorax; 1 baril d'orpiment; 62 caiſſes d'oignons de thubereuſe; 10 bariques de terre d'ombre; 17 pieces, 2 barils d'eau-de-vie; 46 balles d'Alizary; 42 balles de pierre ponce; 1 balle d'éponges; 1 barique d'iris; 3 balles de ſené; 14 balles d'avelines; 1 caiſſe de vitriol; 1 caiſſe d'encens; 2 bariques de bayes de laurier; 1 caiſſe de pommade; 5 barils de graine; 2 caiſſes de vermicelly; 4 caiſſes de pierres du Véſuve; 2 caiſſes, 1 barique, 1 baril de ſel armoniac; 2 bariques de jus de limon; 2 caiſſes de lacque; 12 ſacs de graine de luzerne; 1 caiſſe de Quina; 1 grenier de bois de fuſtel.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 25 Août 1766 il eſt entré au Port du Havre les Navires le *Jeune Jacob*, Capitaine *Daniel Meyer* Danois venant de Caen ſur ſon leſt charger en ce Port pour Hambourg; la *Marie Catherine*, Capitaine *Bouwe Berkay* Hollandais, venant de Saint Malo ſur ſon leſt chercher fret; la *Marie de Bayonne*, Capitaine *Darrigadh* venant de Honfleur ſur ſon leſt; le *Cheval Marin*, Capitaine *Thomas Carron* de Dieppe venant de Marennes chargé de ſel.

DÉPART *de Navires.*

Le 25 & le 26 Août 1766, il eſt ſorti de ce Port 7 Navires français & étrangers, ſçavoir, le Senau, le *Roi David*, Capitaine *Georges Ouen* du Havre, allant à la Trinité chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de vin, de ſaumons, de maquereaux, de farine, d'eau-de-vie, de de planches & de 60000 carreaux; la Galiotte le *Oudeklander*, Capitaine *Reyn Walters* Hollandais allant à Hambourg avec 179071 *liv.* de ſucre, 260790 *liv.* de café & 2787 *liv.* d'indigo; le Senau l'*Amitié*, Capitaine *Georges Service* de Glaſcow allant dans ce même endroit ſur ſon leſt; le Senau le *Sally*, Capitaine *Ambroiſe Palmer* Anglais, aliant à Briſtol ſur ſon leſt; le Pingre la *Nancy*, Capitaine *Thomas Ariſelle* Anglais allant à Blyth ſur ſon leſt; la Galiotte le *Dorpoudeboon*, Capitaine *W. Lyn* Hollandais, allant à Hambourg chargé de 359633 *l.* de ſucre, 29192 *liv.* de café & 1900 *liv.* d'indigo; le Smack les *Deux Sœurs*, Capit. *Heyne Sieures* Hollandais, allant à Amſterdam chargé de 189525 *liv.* de ſucre, & 27451 *liv.* de café.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DU HAVRE, *le* 30 *Août* 1766.

Les Navires la *Gracieuſe*, Capitaine *Urbain Teſſier* du Havre; l'*Abondance*, Capitaine *Cadot* de Nantes; la *Jeune Baatje*, Capitaine *Sikke Rinſes* Hollandais, ſont en charge dans ce Port. Le premier pour la Martinique partira le 10 Octobre prochain; le ſecond pour Marſeille, eſt déjà aſſuré des trois quarts de ſa charge, & partira dans le courant de Septembre; le troiſième pour Amſterdam partira auſſi dans le mois de Septembre. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des Marchandiſes ſur ces Navires, pourront s'adreſſer, pour le premier, à PARIS à MM. Papelier & Ebers, à ROUEN à MM. Ve. Levieu & fils; au HAVRE à MM. V. Chriſtinat & Turpin; pour le ſecond, à ROUEN à M. Cardevague; au HAVRE à M. Iſaac le Monnier; pour le troiſième, au HAVRE à M. Choquet.

NAVIRE A VENDRE.

Le Senau la *Sirene* de 160 tonneaux, Capitaine *Langlois* du Havre ſera vendu au Havre au même état où il était lorſqu'il eſt revenu de la Mer, par trois publications fixées les 8, 9 & 12 Septembre 1766.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 13 Septembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT *du* XX^e. *tome des Mémoires de l'Académie de Berlin.*

M. Margraff, Membre de cette Académie, & un des plus habiles Chymiſtes de l'Europe, a fait une découverte qui paraît mériter l'attention des perſonnes dont les travaux ſont relatifs à l'avantage & à la perfection des Arts. Il a obſervé qu'un inſecte qu'on trouve ſur les feuilles de la guéde (*a*) venait à bout d'en tirer toutes les parties de couleur bleue contenues dans cette plante, & en prenait la couleur; mais il a remarqué qu'elle ne fait cette opération que ſur des feuilles qui commencent à ſe pourrir. M. Margraff, habile à profiter de ce que la Nature lui indiquait, a employé l'art pour détacher de la guede toutes les parties de couleur bleue renfermées dans les feuilles de cette plante. Son procédé l'a conduit à reconnaître que la couleur ne réſidait ni dans les parties de la guede qui peuvent ſe diſſoudre dans l'eau, ni dans ſa partie gommeuſe, mais ſeulement dans les parties que l'eau ne diſſout pas, & qui cependant détachées par la putrefaction, ſe répandent dans l'eau où l'on a mis des feuilles de guede. L'Auteur de cette découverte exhorte les Artiſtes qui cherchent de nouvelles matieres colorantes, à obſerver les chenilles qui ſe nourriſſent ſur les plantes. Il penſe que ces inſectes deſſechés & préparés, pourraient fournir de nouvelles nuances de couleur.

(a) *Iſatis ſeu glaſtum. En Français, la Guede ou paſtel.*

SUITE *des Obſervations générales ſur les grains de la Normandie, de la Picardie, &c. par M. Sarcey de Sutieres.*

LE GATINOIS. Récolte de 1766.

J'ai récolté 160 arpents de bled ſur trois corps de ferme dans le Gatinois où j'habite, & dans les différens terreins, cantons ou Paroiſſes, toutes mes terres ont été labourées en planches plus ou moins bombées, plus ou moins larges, ſelon que le ſol était plus ou moins ſec, plus ou moins humide. J'ai fait traverſer par des ſangſues les terres où il y avait des *mouilleres*. Et par ce moyen j'ai empêché les eaux de croupir; la paille & la plante du bled n'ont point pourri. Ces 160 arpents ont produit abondamment du bon grain; on peut en voir encore la preuve par le chaume. Je puis dire que les bleds étaient auſſi beaux que ceux de la Bonebrie. J'en ai eu 20 arpents qui ont ployé le 4, 5, 6, 9 & 10 de Juillet, jours d'orage pendant leſquels il y a eu un peu de grêle. La plupart de ces bleds étaient trop forts & trop chargés de grains, & s'étaient élevés à la hauteur de cinq pieds & demi.

Ces bleds exiſtent dans mes granges ſans rouille & ſans herbes. Douze gerbes de ſeigle ou de méteil me rendent 2 bichets, tandis que les grains de mes voiſins,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

rouillés & bruinés en partie, ne produiſent de leur propre aveu qu'un bichet par douzaine de gerbes. Les meilleurs froments du canton ne produiſent que trois boiſſeaux par douzaine de gerbes, & les miens juſqu'à 5 boiſſeaux; par ce ſimple détail, l'on peut voir que les labours en ſillons pratiqués dans le Gatinois, ne ſont pas réguliérement faits pour donner l'écoulement au ſuperflu des eaux comme le prétendent certains critiques en publiant par-tout que l'uſage des labours en ſillons qu'on fait dans le Gatinois & dans pluſieurs autres Provinces, valent bien mes planches bombées pour la conſervation de la récolte, & pour l'écoulement du ſuperflu des eaux. 25 années de pratique continuelle & d'expériences multipliées ſans nombre ſur toutes ſortes de terre, mais plus encore mes récoltes ſur pied & dans mes granges, prouveront mieux l'utilité de ma méthode ſimple & facile que tous les écrits pour ou contre.

Dans le Gatinois où les ſillons ſont aſſez en uſage, les meilleurs Laboureurs & Fermiers ne s'accordent pas même ſur la largeur & ſur la hauteur de leurs ſillons dans les mêmes natures de terres; très-ſouvent ils ne donnent que deux ou trois labours à leurs terres, & le dernier labour, ſurtout ne doit être compté que pour un demi-labour, parce qu'ils ne prennent de la terre que ce qu'il en faut pour couvrir ſeulement la ſemence. Ce demi labour rend le deſſous du ſol dur au lieu de l'ameublir. Leurs labours toujours tardifs, & leurs engrais appliqués hors de ſaiſon, ne peuvent point faire corps avec la terre: ils produiſent au contraire un fonds intariſſable d'herbes, par la raiſon que les eaux n'ont pas la facilité de s'écouler. En conſéquence la racine de la plante du bled ne peut ſe nourrir ni s'épater, & ne produira pas une tige vigoureuſe avec un épi bien grainé.

D'ailleurs en ſemant au moins un bichet de bled de plus par arpent, & en l'enterrant avec la charrue, le ſol n'en eſt pas auſſi garni que ceux que je fais enterrer avec la herſe. La charrue ne diſtribue pas également le grain dans les ſillons, puiſqu'elle renverſe les deux premiers pour former le haut du ſillon: pour lors le dos du ſillon ſe trouve chargé de ſemences, tandis que de rayes en rayes, celles qui terminent chaque ſillon, n'ont que très-peu ou point de ſemences. Les chevaux en tirant la charrue avec force, enfouiſſent beaucoup de ſemences trop avant dans la terre, & cette ſemence eſt très-ſouvent perdue. La terre qui tombe inégalement de la charrue ſur la ſemence, en laiſſe une partie à découvert, & elle eſt également perdue; enfin, la charrue par ſon propre poids, n'entrant pas auſſi avant dans ce dernier labour que dans les deux premiers, maſtique, affaiſe, abbat la terre qui a déjà été remuée par les premiers labours, parce que le deſſous du ſol durci par cette mauvaiſe opération, empêche le grain d'y former une bonne racine. Les eaux de l'hyver ne peuvent filtrer au-deſſous de cette même racine de la plante du bled; elles y ſejournent, pourriſſent la racine & donnent naiſſance à une grande quantité d'herbes, & ſi la gelée ſurvient alors, la racine eſt coupée par la glace. Je puis aſſurer que ma récolte de 1767, en grains & en fourrages, ſera plus abondante & de meilleure qualité que celle de mes voiſins, & même de tout le canton. Je fixerai ſi l'on veut la quantité de grains & la qualité que chacune de mes terres produira l'année prochaine à peu de choſes près, les bleds de mes voiſins ſeront plus ou moins bruinés ou niellés, & les miens ne le ſeront pas.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la réponſe de M. de la Borde aux objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.*

Le premier de mes adverſaires, Gazette N°. 52, aura donc vu par les nouveaux calculs que je viens de donner, que ce n'eſt pas 24 ℔ en vigne, ni 36 ℔ en bled, & 115 ℔ 4 ß en lin que produit, quitte de tous frais, le journal de terre en Armagnac, comme il ſemble n'en pas douter, quoiqu'il diſe après dans la même Gazette qu'il trouve fort heureux le Cultivateur qui peut avoir 10 p % d'int. de ſes miſes, & c'eſt ici où il a raiſon pour la culture ordinaire du bled & du vin. Le ſecond y connaîtra auſſi que mes calculs ne portent pas auſſi faux qu'il ſemble le ſuppoſer. 1°. Le produit n'eſt point porté au-deſſous de ſa réalité, il était tel dans l'année que j'ai fait mon mémoire, il eſt

vrai que le bled a été beaucoup plus cher depuis 2 années. 2°. Je n'ai rien avancé d'extraordinaire, lorſque j'ai établi dans l'Arm. 6 ſacs pour 1 à 125 l. peſant chaque ſac; ce qui revient à 3 ſept. de Paris peſant 250 l. en ſuppoſant un bon fonds; mais je pourrai lui aſſurer qu'il n'y a point dans l'Arm. ſur vingt journaux, un journal de cette force, & ſa comparaiſon avec un journal dans la Guienne, n'eſt pas recevable; tout le monde connaît la ſupériorité du ſol de cette Province, ſur preſque tous les autres du Royaume.

Le premier de mes adverſaires fait monter le produit d'un journal de terre à 20 boiſſeaux pour 1, ſans dire dans quelle Province; il y a lieu de croire qu'il ne parle pas de l'Armagnac, puiſque la meſure de grains n'y porte pas ce nom, à moins que ce ne ſoit dans quelques petits cantons, ce qui revient à 5 ſacs, chaque ſac faiſant 4 boiſſeaux. C'eſt ſans doute le plaiſir de me contrarier qui le fait agir; mais s'il compte moins que moi, je ne lui fais pas de tort, & s'il compte plus, j'ai toujours l'avantage ſur lui, puiſqu'il convient, comme je le prouve, qu'un journal de terre enſemencé en lin, produit toujours plus qu'un même journal enſemencé en bled ou planté en vigne.

Sa crainte pour la culture du lin eſt ſinguliere, & ſelon lui on eſt toujours à la veille de tout perdre, ſoit par la moindre gelée, par la ſéchereſſe ou un mauvais vent, & il ſemble ne point s'occuper de ces mêmes accidens pour les vignes ni pour les bleds. Il ajoute que la qualité du lin peut être très-inférieure quoique dans un excellent terrein, puiſqu'il s'en faut bien que toutes les bonnes terres donnent de bons lins & de bons chanvres. Mon ſecond adverſaire prétend auſſi que toutes les terres bonnes pour le bled ne ſont pas propres au lin. Et en cela il n'y a rien de contraire à ce que j'ai avancé; je dis plus, tout eſt en faveur de la theſe que je ſoutiens. J'ai établi dans mon mémoire, Gazette numéros 47 & 48, que la nature du terrein de la Gaſcogne, & ſur-tout celui de l'Armagnac, eſt en général aride, ſabloneux & couvert de landes; que ce défaut le rend peu propre à porter des ſemences qui demandent une grande ſubſtance tel que le bled, mais que ce même terrein était très-propre au lin qui a peu de racines, & par conſéquent qui tire peu de ſucs de la terre. La maigreur du ſol fait la délicateſſe de l'écorce de la tige du lin, & c'eſt de-là que dépend la qualité du fil; par cette raiſon, le lin qui vient dans les terreins maigres & dans les pays chauds, eſt ſupérieur à celui qu'on recueille dans le plat pays & dans les terreins gras. Il me ſemble qu'on doit conclure de tout ceci que les terres de l'Armagnac ſont plus propres à porter du lin que du bled, & que le profit doit être plus conſidérable en lin qu'en autres grains.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la Réponſe de M. l'Abbé Soumille aux Obſervations de M. D***. du Bureau d'Agriculture du Mans, touchant l'Etuve à lampe, pour faire éclore les vers à ſoie.*

DESCRIPTION

Du nouveau Fourneau, ſuivant la correction projettée.

La forme cylindrique me paraît mériter la préférence ſur la forme quarrée; c'eſt celle que j'adopterais, & quant à la chaleur du poele, au lieu de la faire venir du centre vers la circonférence, comme dans mon premier eſſai, je voudrais qu'elle partît de tous les points de la circonférence pour ſe réunir au centre; elle en ſerait plus uniforme. J'ai pour garant de mon aſſertion le célébre M. de *Reaumur*, qui dans ſon art de *faire éclore les oiſeaux domeſtiques*, &c. *édition du Louvre*, *tome* 1 *page* 158, dit avoir éprouvé dans un tonneau entourré de fumier de toutes parts, que la chaleur s'eſt trouvée égale dans toutes les parties de ſon aire. Il en donne une explication que je me diſpenſerai de rapporter ici.

Pour cela, Monſieur, je propoſe deux cylindres de tôle (avec laquelle on fait les rapes à tabac) dont le plus grand aura 13 pouces de diametre & 1 pied d'élévation depuis ſon fond juſqu'à ſon orifice. L'autre n'aura qu'un pied de diametre & onze pouces & demi de hauteur entre l'orifice & le fond. Ce dernier ſera placé dans le premier, laiſſant entre-deux tout au tour un intervalle de demi-pouce; & pour que cet in-

tervalle ne puiſſe pas varier, les deux cylindres ſeront ſéparés par ſix petites lames de même métal, arrêtées à demeure dans l'intérieur du plus grand, & eſpacées à diſtances égales, afin que le petit cylindre ſe trouve de toutes parts à une diſtance égale de demi pouce. C'eſt comme ſi l'on mettait un petit gobelet dans un grand, laiſſant tout au tour entre-deux un vuide de ſix lignes & même entre les deux fonds.

Conſidérons ces deux cylindres diſpoſés comme je viens de le dire, il reſte à expliquer comment la chaleur remplira ce vuide par le bas, & comment elle ſera empêchée d'en ſortir par le haut. Pour ce qui eſt d'empêcher la ſortie, je le ferai en couvrant ce vuide tout autour par une lame circulaire & horiſontale de tôle de 9 lignes de largeur, laquelle ſera attachée à demeure au bord ſupérieur du petit cylindre, & recouvrira tout le vuide en ſe repoſant ſur le bord du grand cylindre, ce qui ſoutiendra le petit en l'air pour conſerver ſix lignes entre les deux fonds. Cette lame circulaire ſera percée en quelques endroits de petits pertuis de deux lignes de diametre pour laiſſer échaper la fumée de la lampe.

Quant à l'entrée de la chaleur par le bas, je ferai au centre du fond du grand cylindre, une ouverture de deux pouces de diametre, dans laquelle ſera arrêté un bout de tuyau qui deſcendra dans le rez-de-chauſſée, & ſera terminé par un large entonnoir applati & renverſé, ſous lequel je placerai ma lampe comme dans mon premier fourneau. Je dois obſerver en paſſant que ce bout de tuyau ſera de deux pieces emboîtées l'une dans l'autre à *frottement*, pour pouvoir abaiſſer ou hauſſer à volonté celle de ces deux pieces qui portera l'entonnoir. C'eſt un excellent moyen pour augmenter ou diminuer la chaleur, toutes choſes étant égales d'ailleurs. J'en ai été pleinement convaincu par mes expériences précédentes.

On comprend aiſément que la chaleur de la lampe placée ſous l'entonnoir, entrera par le tuyau dans l'entre-deux des fonds, & ſe répandra de tous côtés dans le vuide qui ſépare les parois des deux cylindres, où elle ſe conſervera à cauſe de la lame circulaire ci-deſſus qui en unit les deux orifices.

Obſervez en paſſant, que pour abbatre le premier effet de la chaleur directe qui frapera ſous le fond du petit cylindre, je prétends le *terraſſer* en dedans d'un pouce d'épaiſſeur plus ou moins, afin que mon étage inſulaire ne reçoive que la chaleur réfléchie du vuide d'entre les parois.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

A V I S.

Plantes de ſerre chaude & d'orangerie; chaſſis de couches vitrés, grande & petite ſerre chaude avec toutes ſes dépendances, & 240 beaux pots d'ananas à vendre au jardin de feu M. Chomel, Médecin du Roi, en ſa maiſon rue Notre-Dame des Champs, Fauxbourg St. Germain à Paris; il faut s'adreſſer au Jardinier.

C O M M E R C E.

Extrait de Papiers Anglais.

SI l'on avait pris de ſages meſures, on aurait pu faire revivre notre commerce en lui donnant des regles convenables, & arrêter le progrès de celui de nos voiſins: quelques réflexions ſur les objets de notre commerce ſuffiront pour en convaincre tous nos lecteurs.

Les Anglais exportaient anciennement leur laine; mais la réflexion a appris à leur poſtérité plus aviſée, qu'il était expédient de défendre cette exportation imprudente & d'encourager la ſortie des étoffes de laine; on a tiré les conſéquences les plus avantageuſes de ce principe; c'eſt de-là que nos manufactures de laine tirent leur origine; elles entretiennent pluſieurs milliers de ſujets, & procurent annuellement des ſommes immenſes à la Nation. Il eſt ſans doute plus avantageux pour un Royaume commerçant & induſtrieux de mettre en œuvre les productions du ſol avant que de les porter aux Étrangers, & de ne pas les vendre en matiere premiere, quand elles ſont ſuſceptibles de recevoir une nouvelle perfection. Cette propoſition eſt applicable à tous les cas, & ne ſouffre aucune exception.

Pourquoi donc ne l'appliquerions-nous pas au commerce du bled, en ſubſtituant